

Division Vie des Élèves
Affaire suivie par :
Evelyne FEVER
Aurélien CHAPRONT/Valérie VERDIÈRE
Tél : 05 16 52 68 29/05 16 52 68 27
Mél : dvs.ia17@ac-poitiers.fr

Cité administrative Duperré
Place des cordeliers
CS 60508
17021 La Rochelle Cedex 1

La Rochelle, le 4 novembre 2024

L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services départementaux
de l'Éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
d'enseignement public et privé
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
d'enseignement agricole
Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Sous couvert de Mesdames et messieurs les I.E.N.

Objet : prix « Éducation Citoyenne »

L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Elle y contribue, entre autres, à travers des actions éducatives complémentaires à l'enseignement moral et civique et en s'appuyant sur des partenariats.

Je me permets d'attirer votre attention sur le prix de l'Éducation Citoyenne mis en œuvre dans le cadre de la convention du 6 novembre 2023, signée entre l'association nationale des membres de l'ordre national du mérite (A.N.M.O.N.M.) et le ministère de l'éducation nationale.

La convention propose différentes actions :

Le prix de l'Éducation Citoyenne (annexe 1) :

L'objectif est de décerner **un prix éducation citoyenne** permettant de récompenser les élèves qui se sont distingués par leur comportement et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté, au sein de leur classe ou de l'établissement. Les meilleurs travaux pourront concourir au niveau national.

Le concours scolaire de la meilleure affiche de l'éducation citoyenne (annexe 2) :

L'affiche d'un format de 30x42 cm portera sur le thème de la citoyenneté. Elle présentera un visuel incitant à s'engager dans une action citoyenne et assurera ainsi la promotion du prix de l'éducation citoyenne. Les établissements ne pourront présenter qu'une seule affiche.

L'affiche qui obtiendra le premier prix départemental sera transmise pour concourir au prix national. La production primée au niveau national sera adressée, par le ministère de l'éducation nationale, à tous les établissements scolaires assurant la promotion du prix de l'éducation citoyenne.

Production musicale (annexe 3) :

L'A.N.M.O.N.M. 17 souhaite renouveler l'action relative à la création d'une chanson, paroles et/ou musique sur le thème de la citoyenneté, du civisme et de la civilité.

Les différentes productions (affiche et chanson) pourront être valorisées, lors de diverses manifestations touchant à l'éducation ou lors des assemblées de l'A.N.M.O.N.M.

Toutes ces informations figurent sur le site éducol du ministère de l'éducation nationale <http://eduscol.education.fr/cid58439/l-association-nationale-des-membres-de-l-ordre-national-du-merite.html>

La cérémonie officielle de remise des prix se déroulera, en préfecture, le jeudi 15 mai 2025 à 16 heures en présence du préfet et du directeur académique. Elle constituera une véritable reconnaissance de l'engagement des équipes éducatives et du travail des élèves.

Vous trouverez annexés au présent courrier, les dossiers de candidature ainsi qu'un document répertoriant les différentes thématiques abordées lors des précédentes années.

La transmission des candidatures et des projets se fera **uniquement par voie électronique** au plus tard **vendredi 11 avril 2025** délai de rigueur, aux adresses mails suivantes : **dvs.ia17@ac-poitiers.fr** et **michele.ploncard@wanadoo.fr**

Je vous remercie très sincèrement de votre engagement.

Pour le recteur et par délégation,
Le directeur académique des services de
l'Éducation nationale

Mahdi TAMENE



